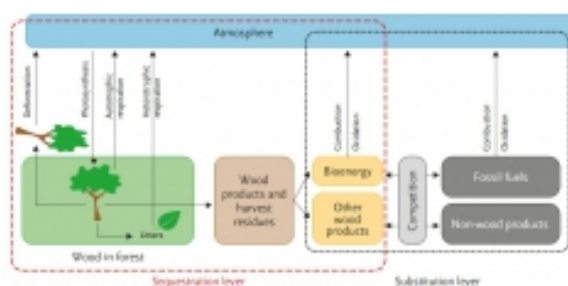


Intégrer la filière forêt-bois dans les bilans carbone européens pourrait amplifier sa contribution à l'atténuation du changement climatique

15 février 2016

À l'occasion de la COP 21, l'European Forest Institute a fait le bilan, dans un document publié en décembre 2015, de la contribution de la filière européenne forêt-bois à la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES). Partant d'une analyse systémique, l'étude explore différentes pistes qui s'offrent aujourd'hui à l'Union européenne pour intégrer cette filière dans la comptabilisation carbone et, ainsi, faire levier à la fois sur le puits et le stockage de carbone forestier.

Diagramme simplifié des stocks et des flux de carbone de la filière forêt-bois avec identification des deux leviers d'atténuation du changement climatique



Source : European Forest Institute

Les protocoles de Kyoto (2008-2012) et Kyoto 2 (2013-2020) ne permettent qu'une prise en compte limitée de la séquestration du carbone par le secteur forêt-bois. Le poids de la déforestation dans les pays en développement, la réversibilité du stockage dans les sols forestiers, les variations de l'intensité des puits dans le temps et en fonction des peuplements, le désaccord sur les méthodes de comptabilisation, sont autant de motifs qui ont incité à une certaine prudence.

La situation semble aujourd'hui plus favorable à une prise en compte intégrale de l'impact de la filière forêt-bois sur les émissions de GES. L'UE en a d'ores et déjà acté le principe pour l'élaboration de son prochain cadre en faveur du climat à l'horizon 2030, mais les modalités doivent encore en être précisées pour amplifier le rôle positif joué à la fois par la forêt (gestion durable) et par le bois (différents usages : matériaux, énergie, chimie).

L'étude montre qu'actuellement la filière européenne forêt-bois compense 13 % du total des émissions de GES, en combinant les effets de séquestration et de substitution. Cette compensation pourrait aller jusqu'à 22 % à l'horizon 2030 en intégrant de façon plus appropriée le secteur dans les différentes politiques européennes (environnement, énergie, air, etc.) et en lui permettant d'accéder directement ou indirectement au marché du carbone.

Au-delà du choix en matière de comptabilisation du bilan carbone des forêts, les auteurs identifient des points d'attention dans l'élaboration des politiques

sectorielles de l'UE, notamment l'hétérogénéité de la forêt et de sa propriété, mais également la prise en compte des autres objectifs stratégiques européens, à savoir le développement de la bioéconomie et la préservation de la biodiversité.

Muriel Mahé, Centre d'études et de prospective

Source : [European Forest Institute](#)